



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE LA ZONE OUEST**

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
À UN EMPLOI  
DE POLICIER ADJOINT**

À renvoyer à l'adresse suivante:

[delreg37-recrutads@interieur.gouv.fr](mailto:delreg37-recrutads@interieur.gouv.fr)

ou par voie postale:

**SGAMI OUEST  
BUREAU ZONAL DU RECRUTEMENT  
30 RUE DU MURIER  
BP 10700  
37542 SAINT-CYR SUR LOIRE**

**AU PLUS TARD LE 12 AOUT 2022**

(le cachet de la poste faisant foi pour les  
dossiers envoyés par la voie postale)

**Candidature présentée par .....**

**Résidant à : .....**

**Année : .....**

## Généralités sur les conditions de recevabilité des candidatures

- Seules sont recevables les candidatures répondant aux conditions suivantes :
  - être de nationalité française,
  - avoir un âge compris entre 18 ans et moins de 30 ans à la date d'incorporation effective au sein d'une structure de formation de la police nationale.
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour postuler à un emploi de policier adjoint.
- Les critères physiques (*acuité visuelle égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, audition, santé générale, aptitude au service de jour et de nuit, non usage de produits illicites, etc..*) et de moralité guidant la sélection sont ceux qui prévalent pour le recrutement des gardiens de la paix.
- Il ne peut être déposé plusieurs candidatures concomitamment sur l'ensemble du territoire national (un seul dossier à la fois sur l'ensemble du territoire national).

## Liste des documents à fournir

1. **Le formulaire de demande de candidature à un emploi de policier adjoint** dûment renseigné, certifiant sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis (*formulaire type joint au dossier*).
2. **Une fiche de vœux d'affectation** (*formulaire type joint au dossier*).
3. Pour les candidats mineurs, **une attestation signée par les parents** les autorisant à concourir.

## Informations sur le déroulement de la sélection organisée sur la zone ouest

1. Les épreuves sportives, les épreuves écrites ainsi que les entretiens d'admission se dérouleront sur trois centres d'examen, situés respectivement en région Normandie, en région Bretagne et en région Centre. **Il vous appartient d'organiser par vous-même vos propres déplacements jusqu'aux sites indiqués sur vos convocations.**
2. **Vos convocations seront envoyées directement par messagerie à l'adresse électronique renseignée dans votre dossier d'inscription au plus tard 10 jours avant la date des épreuves.**  
**Si vous n'avez pas reçu votre convocation à cette date, pensez à vérifier le courrier indésirable (« spam ») de votre messagerie.**  
**En tout état de cause, il vous appartient de contacter le service gestionnaire si vous ne disposez pas de ce document dans les dix jours qui précèdent l'épreuve.**
3. **Le jour des épreuves sportives**, vous devez être en possession d'un certificat médical d'aptitude récent, datant de moins de 3 mois, délivré par un médecin de votre choix autre qu'un médecin agréé de la police nationale, attestant que vous pouvez passer tant l'exercice d'isométrie musculaire que le test d'endurance cardio-respiratoire. Cette obligation sera spécifiée dans votre convocation. **En l'absence de ce document, les examinateurs ne pourront vous autoriser à subir les épreuves.**  
**En raison de la situation sanitaire, il est recommandé de prendre rendez-vous auprès du médecin que vous aurez choisi dans les plus brefs délais, dès votre inscription.**



## **AVERTISSEMENT**



Les lauréats proposés à l'incorporation seront titulaires d'un contrat de droit public renouvelable **une fois** par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Tout lauréat ayant été préalablement titulaire de **deux** contrats, en qualité de policier adjoint ou de cadet de la République, ne pourra donc se voir proposer un troisième contrat.



NOM : .....Prénom : .....

Services antérieurs éventuels dans la police (dates, lieux, services d'affectation et qualité) :

.....  
.....

Indication éventuelle des concours présentés antérieurement pour entrer dans la police :

.....  
.....

Degré d'instruction, diplômes, date de délivrance des diplômes :

.....  
.....

Établissements scolaires ou universitaires fréquentés :

.....  
.....

Titres divers (brevets, certificats, permis,...) :

.....  
.....

Antécédents professionnels (indiquer tous les emplois occupés et pour chacun d'eux, la nature et la durée ainsi que l'adresse et la qualité des employeurs successifs) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Profession ou situation actuelle (préciser l'employeur) :

.....  
.....

Service National

Recensement effectué :  oui  non

Appel de préparation à la défense effectué :  oui  non

Renseignements complémentaires

Êtes-vous en situation de handicap ? :  oui  non

Si oui, souhaitez-vous des aménagements :

x pour l'épreuve écrite  oui  non

x pour l'épreuve orale  oui  non

**(les épreuves sportives se déroulent de la même manière pour l'ensemble des candidats)**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.  
Je certifie également ne pas avoir déposé simultanément plusieurs dossiers.  
Toute fausse déclaration entraînera le rejet systématique de ma candidature.

A ....., le ..... / ..... / .....

SIGNATURE

**FICHE DE  
VOEUX D'AFFECTATION**

**ANNÉE : 2022  
ZONE : OUEST**

Dans le cadre de votre candidature à un emploi de policier adjoint, vous avez la possibilité d'émettre **1, 2 ou 3 vœux d'affectation** parmi les départements qui recrutent (*voir liste figurant sur la première page du dossier*) ou, s'ils sont tous ouverts au recrutement, parmi l'ensemble des départements situés dans le ressort de la zone de défense et de sécurité au titre de laquelle vous postulez (*voir tableau ci-après*).

**ATTENTION** : vous serez affecté(e) dans l'un de ces départements et vous devrez y exercer vos fonctions de policier adjoint **pendant la totalité de votre engagement** (3 ans renouvelable une fois, soit 6 ans au maximum). Vous devez donc réfléchir de manière approfondie aux implications de votre choix, notamment en ce qui concerne un éventuel éloignement de votre domicile actuel.

**Je soussigné(e) :** .....

Épouse : .....

(*NOM en lettres majuscules puis prénoms avec soulignement du prénom usuel*)

**souhaite exercer mes fonctions de policier adjoint dans l'un des départements suivants :**

(*de 1, 2 ou 3 choix, classés par ordre de priorité*)

**1** : .....

**2** : .....

**3** : .....

Ces vœux d'affectation devront être confirmés lors du passage devant la commission de sélection.

A ....., le ..... / ..... / .....

SIGNATURE

Le choix du département dans lequel vous exercerez vos fonctions de policier adjoint tiendra compte non seulement des souhaits ainsi exprimés, mais également des besoins des services de police situés dans les différents départements de la zone concernée.

Un candidat refusant à **trois reprises** une affectation dans un département correspondant à ses vœux sera radié du vivier (indépendamment de la durée de validité de son inscription sur la liste des candidats sélectionnés qui est normalement de deux ans).

Par ailleurs, l'Administration pourra être amenée à vous proposer une affectation dans un département que vous n'aviez pas choisi initialement. La durée de validité de votre inscription sur la liste des candidats sélectionnés sera alors allongée de deux à trois ans.

**Liste des départements rattachés à la zone de défense et de sécurité Ouest**

<b>Zone Ouest</b>	<b>14</b> Calvados – <b>18</b> Cher – <b>22</b> Côte-d'Armor – <b>27</b> Eure – <b>28</b> Eure-et-Loir – <b>29</b> Finistère – <b>35</b> Ile-et-Vilaine – <b>36</b> Indre – <b>37</b> Indre-et-Loire – <b>41</b> Loir-et-Cher – <b>44</b> Loire-Atlantique – <b>45</b> Loiret – <b>49</b> Maine-et-Loire – <b>50</b> Manche – <b>53</b> Mayenne – <b>56</b> Morbihan – <b>61</b> Orne – <b>72</b> Sarthe – <b>76</b> Seine-Maritime – <b>85</b> Vendée
-------------------	--



# ADJOINT DE SÉCURITÉ

## ÉPREUVES SPORTIVES

### CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout candidat doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin de son choix.

La chronologie de réalisation des tests est la suivante :

- 1 test de résistance musculaire en isométrie ;
- 2 test d'endurance cardio-respiratoire.

**Tout échec à un seul des deux tests est éliminatoire.**

Avant le commencement du premier test, le responsable en activités physiques et professionnelles en charge de la réalisation des épreuves, dirige des exercices visant exclusivement l'échauffement musculaire et articulaire des candidats, les échauffements à dominante cardio-respiratoire sont à proscrire, étant de nature à compromettre la bonne réalisation du second test.

Chaque test doit être démontré et expliqué par l'évaluateur préalablement à sa réalisation.

Quinze (15) minutes de récupération passive minimum doivent impérativement être observées entre la fin du premier test et le commencement du second.

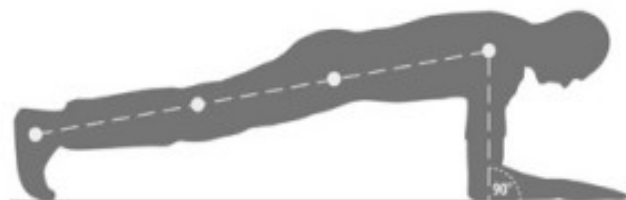
### PREMIÈRE ÉPREUVE

#### > TEST DE RÉSISTANCE MUSCULAIRE

**Le test consiste à conserver la position dite de « gainage » (appui facial sur les avant-bras) pendant un temps déterminé.**

Les critères à respecter sont les suivants :

- ▶ les coudes, à l'aplomb des épaules, forment un angle droit entre les bras et les avant bras posés au sol ;
- ▶ les pieds sont joints ;
- ▶ le candidat doit maintenir la rectitude de l'axe tête-tronc-jambes, jambes tendues.



Au signal du formateur, le candidat prend la position décrite ci-dessus.

La prise de position est corrigée si nécessaire par le formateur avant le déclenchement du compte à rebours.

## > BARÈMES

### FEMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn15s** valide la réussite au test.  
L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn15s est éliminatoire.

### HOMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn45s** valide la réussite au test.  
L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn45s est éliminatoire.

## DEUXIÈME ÉPREUVE

### > TEST D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE

**Le test consiste à accomplir des allers et retours sur une distance de 20 mètres, à une vitesse progressivement accélérée.**

Une bande sonore règle la vitesse en émettant des sons à intervalles réguliers et annonce la progression du candidat en termes de paliers et de fractions de paliers exprimées en temps (ex : palier 4, palier 7 – 45 secondes).

L'épreuve commence lentement, à 8 km/h, puis le rythme augmente **progressivement toutes les minutes**.

Au départ, le candidat dispose de deux minutes pour calquer sa vitesse de course sur les signaux sonores. À chaque signal sonore, il doit ajuster sa course pour se retrouver à une des extrémités du tracé des vingt mètres.

À chaque extrémité, il doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe ne sont pas admis.

Deux mètres maximum de retard sont admis à la condition de pouvoir, soit maintenir le retard, soit le combler lors des intervalles suivants. Si le retard s'accroît et devient peu à peu égal ou supérieur à deux mètres sans possibilité de le combler, le candidat arrête l'épreuve.

*NB - Le candidat qui glisse ou tombe pendant le test est autorisé à le poursuivre, mais l'incident n'entraîne pas l'interruption de la bande sonore.*

## > BARÈMES

### FEMMES

La candidate qui atteint le palier 4 – vitesse de 10 km/h atteint après 3mn de course - valide la réussite à l'épreuve.

### HOMMES

Le candidat qui atteint le palier 6-15" - vitesse de 11,1 km/h atteint après 5mn15s de course - valide la réussite à l'épreuve.